

- 5 JAN. 2021

DELIBERATION 2020-III-003

DESIGNATION D'UN REPRESENTANT SUPPLEANT AU CONSEIL PORTUAIRE

Date de la convocation : 3 décembre 2020

Nombre de voix des membres en exercice : 12 voix

L'an deux mille vingt, le quinze décembre, les membres du Comité syndical du Grand Légué, dûment convoqués, se sont réunis en visio conférence.

Étaient présents :

Pour le Département des Côtes d'Armor : M. Gérard BLEGEAN, M. Alain CADEC, M. Jean-Yves DE CHAISEMARTIN, M. Christian PROVOST.

Pour Saint-Brieuc Armor Agglomération : M. Hervé GUIHARD, M. Ronan Kerdraon, M. Thierry SIMELIERE.

Pour le Conseil Régional de Bretagne : M. Philippe HERCOUËT

Absents excusés : M. Romain BOUTRON, Mme Monique LE VEE, M. Fernand ROBERT (Conseil départemental), M. Thierry BURLLOT, Mme Laurence FORTIN (région Bretagne), Mme Aline LE BOEDEC (Saint-Brieuc Agglomération)
M. FOUVILLE, payeur départemental

Vu le rapport n° 2020-III-003 ;

Vu le Code général des collectivités territoriales ;

Vu le Code des transports et notamment son article R5314-14 ;

Sous la présidence du Doyen, le **Comité syndical**, après en avoir délibéré, décide :

- De désigner M. Thierry SIMELIERE comme représentant suppléant du Syndicat mixte au Conseil portuaire du Légué.

ADOPTÉE A L'UNANIMITÉ

Le Président,

M. Romain BOUTRON

